

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

La présence du demandeur est **obligatoire** au dépôt et à la remise.

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :

PRE-DEMANDE EN LIGNE SUR LE SITE : <https://ants.gouv.fr>

création d'un compte sur le site ou possibilité de se connecter avec des identifiants déjà créés pour d'autres sites tels que : « IMPOTS », « AMELI ». Dans ce cas, cliquer sur **FranceConnect**.

- ✚ **Le récapitulatif de la PRE-DEMANDE imprimé** sur lequel apparaît l'image QR Code
Ou relever le numéro de la pré-demande.



- ✚ **Une photo de moins de 6 mois**

De face, visage, cou et oreilles dégagés, expression neutre, sans lunettes, pas de piercing, pas de bijoux volumineux, sur fond gris ou bleu clair

- ✚ Un justificatif de domicile **ORIGINAL** de moins d'un an (ex : facture edf, téléphone, eau...)

Attention, photocopie refusée

En cas d'hébergement chez un tiers, fournir son justificatif de domicile original accompagné d'une attestation sur l'honneur qui précise un hébergement depuis plus de trois mois et sa pièce d'identité.

CAS D'UTILISATION DU NOM D'USAGE :

Pour la mention « usage » pour les femmes suite à un divorce, fournir le jugement autorisant l'usage du nom de l'ex-conjoint

Pour la première mention « veuve » fournir l'acte de décès et pour « épouse » fournir l'acte de mariage daté de moins de trois mois.

POUR UNE PREMIERE DEMANDE

Les pièces requises pour toute demande et :

- Passeport électronique ou biométrique périmé de moins de 5 ans ou, à défaut, acte de naissance daté de moins de trois mois (sauf si commune reliée au système COMEDEC) **et** document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale...) (gratuit)

POUR UN RENOUELEMENT

Les pièces requises pour toute demande et :

- carte d'identité à restituer (originale), si périmée depuis plus de 5 ans, fournir acte de naissance

POUR PERTE OU VOL

Les pièces requises pour toute demande et :

- déclaration de perte établie sur place ou déclaration de vol établie en gendarmerie / police nationale
- acte de naissance daté de moins de trois mois (sauf si commune reliée au système COMEDEC)
- document officiel avec photo (passeport, permis de conduire, carte vitale)
- timbres fiscaux (électroniques si pré-demande) :25 euros (à acheter en ligne sur timbres.impots.gouv.fr ou dans un débit de tabac **AVANT** d'effectuer la pré-demande en ligne)

POUR LES MINEURS

La demande doit être déposée en présence de la personne détentrice de l'autorité parentale munie de sa pièce d'identité et du livret de famille.

En cas de résidence alternée, obtenue par décision de justice, joindre le jugement, les justificatifs de domicile et pièce d'identité des deux parents.

**BUREAU DE POLICE MUNICIPALE : 8 RUE VERDUNOISE 88300 NEUFCHATEAU
SUR RENDEZ-VOUS, TEL : 03.29.95.20.23**

**DEPOT DES DOSSIERS :
LE LUNDI DE 9 H 00 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 16 H 45
DU MARDI AU VENDREDI de 8 H 30 à 11 H 45 et de 13 H 30 A 16 H 45**